

# **Don d'actions accréditatives**

**Le don d'actions  
accréditatives est une  
option fiscalement  
avantageuse  
puisque vous  
pourriez réduire  
le coût de votre  
don à environ 1 %.  
C'est une façon  
stratégique de  
contribuer à une  
cause qui vous va  
droit au cœur.**

---

## Démystifier le don d'actions accréditives :

- Les actions accréditives sont émises par des sociétés minières, de gaz et de pétrole pour financer leurs dépenses d'exploration.
- Les gouvernements du Québec et du Canada offrent des incitatifs fiscaux très élevés pour encourager le financement de l'exploration par l'achat de ces actions.
- Les incitatifs fiscaux sont offerts aux particuliers sous la forme de crédits d'impôt, créant un marché de revente vers les investisseurs institutionnels non admissibles aux crédits d'impôt.
- Des montages pour simplifier la procédure d'acquisition et de revente et éliminer le risque de marché sont offerts par divers intermédiaires financiers.
- Trois scénarios sont possibles :
  - Achat et don d'actions à un organisme de charité (coût du don : +/- 15 %).**
  - Achat et revente immédiate sans don (rendement : +/- 30 %).**
  - Combinaison des scénarios 1 et 2 (coût du don presque nul, voir l'exemple au verso).**
- Des revenus imposables élevés sont nécessaires pour pouvoir appliquer les importants crédits d'impôt (vérifier aussi les contraintes de l'impôt minimum de remplacement au Québec).
- Une somme correspondant à 2 à 3 fois le montant du don doit être avancée durant plusieurs mois.
- Il existe un risque (peu fréquent) qu'une société émettrice ne puisse pas s'acquitter de son obligation de procéder aux dépenses d'exploration entraînant ainsi le retrait des crédits. Ce risque peut être mitigé par une vérification diligente et en diversifiant sa participation sur des émissions de différentes sociétés.

<b>Exemple de don</b>	Monsieur Francœur souhaite faire un don de 50 000 \$ à la Fondation. Il a des revenus suffisants qui sont imposés au taux combiné de 53,31 % et la totalité des dons est admissible	au taux combiné de crédit pour don de 53,31 %. En choisissant de faire un don d'actions accréditatives, monsieur Francœur réduit le coût de son don à 1 %.
-----------------------	---	--

### Pour un don de 50 000 \$

Année 1 : année du don

Année 2 : année suivant le don

### La transaction : achat d'actions pour don et pour investissement

A	Achat d'actions accréditatives pour don	(112 927) \$
B	Achat d'actions accréditatives pour investissement	(42 071) \$
<b>C</b>	<b>Total des actions achetées</b>	<b>(154 998) \$</b>
D	Produit net de la vente des actions accréditatives pour investissement (à la clôture, y compris les frais)	24 460 \$
<b>E</b>	<b>Décaissement net du donateur à la clôture de la transaction (C + D)</b>	<b>(130 538) \$</b>

### Don net reçu par la Fondation

F	Valeur d'acquisition des actions données	112 927 \$
G	Valeur du rachat des actions pour don par l'intermédiaire (valeur marchande pour émission du reçu)	65 655 \$
H	Frais nets payés par la Fondation à l'intermédiaire	(15 655) \$
<b>I</b>	<b>Montant net du don reçu par la Fondation (G - H)</b>	<b>50 000 \$</b>

### Coût du don

J	Décaissement net du donateur à la clôture de la transaction (E)	(130 538) \$
K	Avantages fiscaux découlant de la renonciation des frais d'exploration au Canada (FEC) pour le total des actions (C)	90 612 \$
L	Crédit d'impôt à l'investissement pour exploration (CII) pour le total des actions (C)	23 250 \$
M	Crédit pour don (G x 53,31 %)	35 001 \$
N	Impôt à payer sur le gain en capital au fédéral (D + G x 27,56 % x 50 %)	(12 418) \$
O	Impôt à payer sur l'inclusion du revenu CII au fédéral (année 2) (L x 27,56 %)*	(6 408) \$
<b>P</b>	<b>Coût du don* (E + K + L + M - N - O)</b>	<b>(501) \$</b>

\* Le montant de l'inclusion pourrait différer si le programme était répété l'année 2 par le donateur. Scénarios à des fins d'illustration seulement.

## Étapes suggérées

- Entrez en contact avec la Fondation pour que nous vous épaulions dans le processus.
- Consultez votre fiscaliste pour savoir si ce type de don convient à votre situation. Le cas échéant, la Fondation vous proposera de consulter des professionnels spécialisés dans ce domaine.
- Lors de la prochaine émission d'actions accréditatives, vous pourrez souscrire des actions accréditatives auprès de l'intermédiaire de marché, dans le cadre d'une série de transactions préétablies, et vous pourrez en faire don à la Fondation.
- Par l'entremise de l'intermédiaire de marché, la Fondation vendra immédiatement les actions reçues à un acheteur institutionnel à un prix préétabli.
- Vous recevrez les avantages fiscaux liés à l'achat d'actions accréditatives et un crédit d'impôt pour la valeur du don sera appliqué sur votre prochaine déclaration de revenus ou par réduction des remises trimestrielles.

## Avantages

- La procédure est simple à réaliser : vous serez accompagné tout au long du processus.
- Ce type de don vous permet de donner un plus grand montant en réduisant le coût de votre don à environ 1 %.
- Vous recevrez un reçu fiscal correspondant à la juste valeur marchande des actions accréditatives données, et vous aurez droit à des crédits d'impôt fédéral et provincial spéciaux pour les actions accréditatives.

**Appelez-nous  
pour en discuter**

### **Catherine St-André, Conseillère principale**

Dons majeurs et planifiés

514 376-3330, poste 2442

catherine.st-andre@icm-mhi.org

juillet 2020

**Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal**

**5000, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C8**

**514 593-2525 | 1 877 518-2525**

**NE : 101837896 RR 0001**

L'information contenue dans le présent document est de nature générale et ne remplace aucunement les conseils de professionnels qui pourront tenir compte des particularités de votre situation personnelle.